

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 12 (1867)
Heft: 14

Buchbesprechung: Les institutions militaires de la France [M. le duc d'Aumale]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rait un autre. Nul sujet ne saurait lui être indifférent ; son esprit scrutateur y trouve toujours de quoi instruire et intéresser. Cette fois c'est un brin de l'histoire de France, fort insignifiant en soi, qui fournit à l'auteur la matière de justes et savantes observations.

Le règne de ce pitoyable souverain qui a nom François II, n'offre pas de riches trésors aux amis de l'art militaire. Toutefois il renferme de hauts enseignements au point de vue de la politique, qui se lie de si près aux choses de la guerre, et il fait comprendre, expliqué comme il l'est par l'ouvrage du commandant de la Barre, les événements importants qui suivirent.

C'est sous François II, en effet, que le germe de ces événements fut planté. C'est sous ce jeune et faible roi que la belle Marie Stuart, sa femme, commence la brillante et tragique carrière qui rattache si fortement sa destinée à l'histoire de France ; c'est aussi en même temps que surgit une autre femme célèbre, la reine-mère Catherine de Médicis, l'héroïne de la politique de bascule, dont un des coups de balancier fut la terrible nuit de St-Barthélemy ; c'est encore l'époque de l'élévation des tout puissants Guises, ces premiers seigneurs de France, « dont l'un regrettait de n'être roi autant que l'autre de n'être pape » ; c'est le commencement des guerres de la Ligue et des rapports étroits et si persistants depuis lors entre la France et la Pologne par l'élection de Henri III.

Le commandant de la Barre traite son sujet sous toutes les faces, et avec la méthode sûre et lucide d'un officier expert en élaboration de mémoires. Le livre débute par une présentation successive des grands personnages, ainsi que des questions dont il a à parler. Après cela seulement, c'est-à-dire après que le lecteur est parfaitement orienté, arrive l'examen critique des faits marquants du règne, soit l'accaparement du pouvoir par les Guises, la réaction protestante, les luttes intestines, les affaires d'Ecosse et d'Italie, puis, pour terminer, un bilan de l'état des sciences, des lettres, des beaux arts, du militaire à la mort de François II. Exposée de cette manière, l'histoire gagne en clarté, en netteté et en profit réel d'instruction ce qu'elle peut perdre en charme de lecture ; maints historiens de grand renom, trop enclins au vague et à l'obscurité, sous prétexte de vues philosophiques, gagneraient sans nul doute à méditer quelque peu la forme et le fond des livres du savant commandant français.

LES INSTITUTIONS MILITAIRES DE LA FRANCE, par *M. le duc d'Aumale*. 1 volume in-8°. 2^e édition. Bruxelles 1867. Muquardt, éditeur. — Le même sujet, par les généraux *Trochu et Changarnier*.

Un livre du duc d'Aumale est toujours une bonne fortune pour le public désireux de s'instruire. On est sûr d'y rencontrer de la science et de l'esprit, une connaissance approfondie du passé et de justes pressentiments de l'avenir, une expérience pratique digne d'un vétéran et une largeur de vues sachant s'émanciper de la routine, un vrai tempérament de soldat, orné par dessus le marché des dons d'un académicien.

Ces qualités si diverses et si rarement réunies se retrouvent toutes dans le volume dont nous parlons ; elles y vivent dans une parfaite et féconde harmonie. Rarement on lira d'exposé plus clair, plus net et en même temps plus instructif et

plus agréable d'une matière aussi complexe et aussi peu attrayante en elle-même. Celle-ci se voit vivifiée par la lumière constante de judicieuses comparaisons historiques et par une façon particulière de narration coulant avec grâce et aisance, au tour facile et original, semée de touches fines et spirituelles, quoique sans recherche.

Comme tant d'autres moins charmantes, ces pages ont été inspirées par l'émotion de la grande bataille de Sadowa, et plus spécialement par les projets de réorganisation de l'armée française qui en furent le contre-coup et qui sont actuellement soumis aux délibérations des Chambres.

« Il y a environ cent ans, dit l'auteur, l'Europe apprit avec quelque surprise qu'elle comptait une grande puissance militaire de plus, et que cette puissance s'était d'emblée placée au premier rang. Ce n'était pas, comme au temps de Gustave-Adolphe, un brillant météore surgissant au milieu d'une confusion universelle pour disparaître bientôt, après avoir rempli le monde de son éclat; c'était la plus petite, la plus pauvre, la plus récente des monarchies qui battait successivement les armées les plus célèbres. Non-seulement elle remportait des victoires et savait en profiter, mais elle pouvait sans succomber perdre une ou plusieurs parties au terrible jeu de la guerre; elle pouvait supporter l'épreuve des revers, reprendre la lutte après les défaites et ramener la victoire sous ses drapeaux.

« Au xviii^e siècle, on cherchait librement la solution des problèmes les plus difficiles; un phénomène aussi remarquable ne pouvait se produire sans donner lieu aux commentaires les plus divers. A côté de ceux qui rendaient simplement hommage au génie, à la ténacité de Frédéric, ou qui saluaient en lui le philosophe couronné, il y eut des prôneurs pour tous les détails de l'organisation et de la tactique prussiennes: celui-ci vantait « l'ordre oblique », cet autre le « fusil à baguette de fer »; enfin de profonds esprits jugeaient que, si l'on donnait des coups de bâton à nos soldats, nous n'aurions plus à redouter l'humiliation de Rosbach. Tous avaient plus ou moins tort et raison: la discipline sévère, les évolutions savantes, l'armement perfectionné, avaient eu leur part dans le succès des armées prussiennes; mais ce n'étaient que des éléments, des parties d'un grand ensemble, et c'était cet ensemble qu'il fallait embrasser et étudier. La vérité, c'est que la grande intelligence de Frédéric avait trouvé un puissant instrument dans le système d'institutions militaires ébauché, fondé par ses prédécesseurs, développé, complété par lui, adapté à son siècle et à son pays.

« Et quand en 1866 on a vu la même puissance sortir soudainement d'un repos de cinquante années, mettre en œuvre des ressorts dont certains observateurs superficiels méconnaissaient l'élasticité et la force, obtenir enfin le triomphe le plus éclatant que l'histoire ait depuis longtemps enregistré, on s'est mis à surfaire après la victoire ce qu'on méprisait avant le combat, et nous avons pu lire des appréciations analogues à celles qu'avait fait éclore la guerre de sept ans. Il y a bien quelques différences: cette pénible contorsion qui récemment encore faisait le désespoir des conscrits et des instructeurs, le « pas oblique », n'est plus de mode; le « fusil à baguette » est bon à mettre au musée des antiques, et qui donc maintenant oserait parler du bâton? Mais encore aujourd'hui, selon les uns, tout

s'explique par l'emploi des mouvements tournants, du télégraphe électrique et des chemins de fer ; selon d'autres, c'est le fusil à aiguille qui a tout fait. Plus d'armée ! répète un chœur nombreux, nous ne voulons qu'une landwehr.

« Tout comme il y a cent ans, les jugements qu'on porte actuellement pèchent par ce qu'ils ont d'exclusif ; si l'on ne prend qu'un côté de la question, on l'envisage imparfaitement ; il suffit de partir d'un point de vue trop étroit pour arriver à une conclusion fautive, et l'erreur ici peut mener loin. Il est inexact d'attribuer les dernières victoires des Prussiens à telle ou telle branche de leur système militaire, et ce serait faire injure au vainqueur que de chercher dans l'excellence même d'un système l'unique explication des événements de l'été dernier. L'issue de la campagne de 1866 a tenu à des causes très diverses, dont quelques-unes sont frappantes, dont quelques autres ne sont pas suffisamment connues, et que d'ailleurs nous ne cherchons pas à exposer ici. Ce qu'il nous importe de dire et ce que nous croyons vrai, c'est que si la Prusse a pu presque instantanément mettre en ligne une armée considérable, très instruite, bien commandée, complètement pourvue, et, à défaut d'expérience, animée du plus vif sentiment de l'honneur ; si elle a pu opérer à la fois sur l'Elbe, sur le Mein, dans la Thuringe, et, tout en dispersant les levées de la confédération germanique, envahir la Bohême avec des troupes supérieures en nombre et en organisation aux légions vaillantes et aguerries que lui opposait l'Autriche, elle doit ce grand résultat aux institutions militaires qu'elle a su maintenir, coordonner, développer pendant la paix.

« Les institutions militaires ne donnent pas, ne garantissent pas la victoire ; elles donnent le moyen de combattre, de vaincre ou de supporter des revers. Sans elles, tant que durera l'état actuel des sociétés européennes, tant que nous ne verrons pas fleurir cet âge d'or, *pax perpetua*, qui, selon Leibnitz, n'existe qu'au cimetière ; sans elles, disons-nous, pas de sécurité ni de véritable indépendance pour les nations. Comment se sont-elles fondées ? Par quelles transformations peuvent-elles s'adapter aux temps ou au génie des peuples ? D'où vient qu'elles se fortifient ou s'affaiblissent, qu'elles s'épurent ou se corrompent ? Comment peuvent-elles devenir un fardeau insupportable, un instrument de tyrannie, ou s'implanter dans les mœurs, s'associer aux libertés publiques et former la base de la puissance nationale ? Nous essaierons de l'étudier dans l'histoire de notre pays. »

Après cette introduction le duc d'Aumale analyse les institutions militaires de la France, dès les temps de Louis XIV à nos jours, et il les classe à cet effet en trois grandes périodes, qu'il rattache à trois personnalités, Louvois, Carnot, St-Cyr.

C'est le célèbre ministre de Louis XIV qui, suivant l'auteur, aurait fondé en réalité l'armée française moderne. C'est Carnot qui constitua l'armée nationale. C'est Gouvion St-Cyr qui élaborait le système militaire actuel.

Quoique cette classification plaise à l'esprit, comme tout ce qui est simple, et puisse se justifier à beaucoup d'égards, elle n'en fait pas moins, nous semble-t-il, une part un peu trop large à la fantaisie.

Le rôle de Louvois fut grand sans doute dans la création des armées de Louis XIV ; mais celui du roi lui-même et l'énergique impulsion qu'il sut donner, par sa constante surveillance des détails, à tout son entourage, ne pèsent pas moins

dans la balance. Vauban de son côté, Turenne, Condé, Luxembourg, du leur, et d'autres encore, seraient bien en droit de réclamer une partie des honneurs que le duc d'Aumale, un peu trop, nous paraît-il, sous l'impression du récent et remarquable livre de M. Rousset, concentre sur Louvois tout seul. L'organisation ne saurait se séparer complètement de l'action et d'autres éléments constitutifs du militaire. Si un nom propre devait être appelé à caractériser cette période, pourquoi ne pas s'adresser tout bonnement au plus grand, à celui du roi lui-même ? C'est plus simple et à notre avis plus exact, quoique moins républicain peut-être.

La seconde figure, Carnot, nous paraît plus contestable encore comme chef d'époque. Si l'on parle des temps de la Révolution, c'est tout le monde qui constitua l'armée nationale, et non Carnot, qui n'y ajouta guère plus que cent autres avant lui et avec lui, que les meneurs de la Convention. La levée en masse étant nécessaire et se trouvant opérée, il fallut bien la régulariser de façon ou d'autre, tout en se servant de l'ancienne armée. Carnot, entré à ce moment-là au Comité de salut public, travailla certainement avec activité et intelligence à cet amalgame ; mais les services très réels qu'il rendit alors ne nous paraissent pas tels qu'ils lui donnent droit à une position hors rang. C'est du reste une affaire d'appréciation personnelle. En tout cas, et, au point de vue de la valeur morale de son nom dans l'histoire, les titres de Carnot sont amplement balancés par ses bévues multipliées de 1795 et 1796, alors qu'il fit manquer la campagne d'Allemagne, comme l'auteur le remarque fort bien, et aurait perdu aussi celle d'Italie, si Bonaparte, qu'il voulait envoyer de Mantoue au fond de la botte, n'eût regimbé contre ses hautes directions.

Ce n'est ni sous Carnot, ni grâce à lui, que l'organisation à laquelle il participa prit sa forme la plus complète et la plus relevée, mais bien au début de l'empire. Le type parfait de l'armée moderne, de l'armée à la fois traditionnelle et nationale, hiérarchique et révolutionnaire, se trouve au camp de Boulogne. C'est l'armée d'Ulm et d'Austerlitz, la « grande armée » qui méritait bien son nom à tous égards, car elle n'eut et n'aura jamais sans doute sa pareille. Si l'on n'en veut pas faire hommage au grand capitaine seul, vu la part très importante que ses devanciers et ses lieutenants ont prise, il est vrai, à sa formation, on peut hardiment, en la prenant elle-même comme personne morale, la mettre à la tête de la période de la Révolution. Nul autre nom n'oserait se placer à côté d'elle.

Quant à Gouvion St-Cyr, nous sommes bien fâché de devoir aussi lui contester le piédestal sur lequel le pose l'honorable prince d'Orléans, avec un renchérissement d'impartialité et de modestie qui est vraiment excessif. St-Cyr n'a fait en résumé que réorganiser l'armée sur les anciennes bases ; et, après la longue série d'expériences qui venaient d'être faites, point n'était besoin, ce nous semble, de tant de génie pour arriver à la loi et aux ordonnances de 1818. Les vieux errements y furent en majeure partie suivis, y compris celui de maintenir un corps privilégié, la garde royale, renforcée encore de volontaires étrangers, comme aux premiers temps des troupes permanentes. Dans tout cela il n'y avait pas grand'chose de nouveau, et tout ce qui était nouveau n'était pas également recommandable. Si l'on veut bien admettre la « grande armée » comme le type de la seconde

période de l'auteur, comme la caractéristique du second âge des armées modernes, il n'y a aucun progrès sensible réalisé sur cet état-là par l'armée de St-Cyr.

Plus tard seulement commencent à se produire des progrès réels, et, sans ombre de courtoisie, on peut bien dire que c'est au gouvernement de Juillet qu'on les doit, au maréchal Soult, à M. Thiers, au maréchal Bugeaud, à la brillante pléiade des généraux d'Afrique, parmi lesquels nous ne sommes qu'équitable en comprenant aussi le duc d'Aumale lui-même, le héros de la Smala.

Alors surgirent la garde nationale sur une vaste échelle, la garde mobile, les chasseurs à pied et les zouaves, le tir de précision, l'ordonnance sur deux rangs, les fortifications centrales et autres utiles innovations d'armement, d'équipement, de campement, qui donnèrent un nouveau cachet à l'armée française et en firent, conjointement avec les glorieuses bases de la période antérieure, la plus belle et la meilleure armée du monde, capable de marcher à la victoire même sans généraux ; on l'a vu. Avant peu d'années, et si d'imprudents novateurs ne continuent à y mettre la main, cette période atteindra son apogée par les perfectionnements d'armement et de tactique inaugurés déjà sous Bugeaud et Soult, et si bien conduits aujourd'hui aux camps de Châlons. La réforme serait complète si la faculté de remplacement était simplement abolie et s'il se trouvait une fois un ministre de la guerre assez énergique pour expurger de l'armée la fainéantise de garnison qui la mine.

Quoique nous ne puissions nous ranger à la classification de l'auteur, cela ne veut pas dire que nous méconnaissions ses arguments et ses développements historiques ; eux aussi nous paraissent quelque peu en révolte contre l'étiquette sous laquelle on les confine, et tout lecteur réfléchi les suivra, comme nous sans nul doute, avec un plaisir aussi vif que soutenu.

Le livre se termine par de nobles paroles, qui, sortant d'une telle bouche, ont encore plus de poids et qu'on ne saurait trop méditer. « La France, dit le prince exilé, n'est pas aussi dépourvue d'institutions militaires qu'on veut bien le dire ; l'important est de leur rendre ou de leur conserver la sincérité, l'unité, l'efficacité, et, si l'on y touche, de les développer virilement dans un sens national en les plaçant sous l'égide de la liberté. Les enseignements du passé ne sauraient être perdus. Les belles créations de Louvois n'auraient été qu'un bienfait pour la France, si le pouvoir de Louis XIV avait rencontré un frein. Il faut louer Carnot d'avoir rudement amalgamé gardes nationaux et soldats dans une seule armée ; mais l'imprévoyance qui forcerait un gouvernement à recourir à semblable mesure serait aujourd'hui sans excuse. On ne saurait blâmer le sénat de 1813 d'avoir envoyé les « cohortes » en Saxe, puisque c'était en Saxe qu'on devait alors défendre la patrie ; mais il aurait fallu empêcher Napoléon d'aller à Madrid et à Moscou. La liberté double la puissance des institutions militaires, elle en règle et modère l'usage ; elle n'a rien à en redouter tant que les peuples n'abdiquent pas leurs droits : sa garantie est dans la force de l'opinion, non dans la faiblesse de la milice. »

Pendant que nous sommes sur ce sujet mentionnons encore deux publications,